



# Le Comité Social et Economique (CSE) dans les associations de moins de 50 salariés

## Contexte

Afin de redynamiser et de simplifier le fonctionnement du dialogue social en entreprise, les **ordonnances Macron** ont profondément modifié les instances représentatives du personnel. En effet, le CSE repose sur un mécanisme de fusion des traditionnels espaces de représentation du personnel.

Grâce à ce stage, venez comprendre les **nouvelles modalités** de fonctionnement, les possibilités d'adaptation offertes par le Code du travail.

S'approprier ces règles vous permettra de faire du dialogue social un réel outil de pilotage de votre structure.

## Objectifs pédagogiques

- *Maîtriser les règles de présidence et d'animation du comité social et économique.*
- *Assimiler les principes d'information et de consultation.*
- *S'approprier les opportunités offertes par la loi en matière de dialogue social.*

## Programme

- **La mise en place du CSE**
  - Le calendrier prévisionnel de mise en place
  - Les conditions de mise en place
  - La durée du mandat et le nombre d'élus
- **Les attributions du CSE dans les associations de moins de 50 salariés**
  - La présentation des réclamations
  - La saisine de l'inspecteur du travail
  - Les missions générales sur la santé et la sécurité
  - Les droits d'alerte
  - Les informations et consultations
- **Le fonctionnement du CSE dans les associations de moins de 50 salariés**
  - Le cadre des réunions
  - L'organisation matérielle des réunions

### Date(s) et lieu(x) :

- **Lyon : 6 décembre 2018**
- *(annulé) Cébazat : 20 décembre 2018*

> [S'inscrire en ligne](#)

### Durée :

1 jour – 7 heures

### Tarifs :

Adhérent cotisant **285 €**  
Public **385 €**

### Public :

Directeurs, décideurs, gestionnaires, responsables des ressources humaines, binôme Directeur/élus.

### Pré-requis :

Connaissances de base en droit du travail et/ou en gestion des ressources humaines

### Méthodes pédagogiques :

- *Apports théoriques, illustration par des cas pratiques et échanges avec les participants*

### Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action :

- *Signature d'une feuille de présence et délivrance d'une attestation de présence*
- *Évaluation de l'action de formation par la remise d'un questionnaire d'évaluation et de satisfaction*

un autre stage est proposé  
pour les structures  
**de plus de 50 salariés**  
> [stage 34/2018](#)



► **Les moyens du CSE dans les associations de moins de 50 salariés**

- Le crédit d'heures
- Les moyens matériels

► **Le délit d'entrave**

- La définition
- La prévention

---

## Intervenant

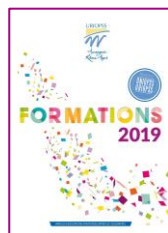
Service Juridique Uriopss

---

## Points forts

Mise en situation par des jeux de rôles.

Consultez notre **catalogue 2019**  
avec liens vers les programmes détaillés



### Votre contact :

[formation@uriopss-ara.fr](mailto:formation@uriopss-ara.fr)

URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes  
259, rue de Créqui  
69003 LYON  
04 72 84 78 16

